



CONTINUONS LE BIEN VIVRE ENSEMBLE À LECELLES

Chères Lecelloises, Chers Lecellois,

Comme vous avez pu le comprendre par un tract reçu récemment, une seconde liste pour les prochaines élections municipales voit donc le jour. C'est une très bonne chose pour la démocratie et les électeurs.

Pendant, ce tract appelle commentaires, explications et surtout *précisions*.

• Le béguinage

Ce projet d'envergure n'a, à aucun moment, été oublié par l'équipe en place, et demeure toujours d'actualité, contrairement à l'ancienne équipe municipale qui ne s'y était jamais attardée durant leur mandat. La construction d'un béguinage ou d'une maison de retraite pour nos aînés est un projet d'investissement de grande ampleur tant sur les aspects techniques, foncier et financier.

La réussite d'un tel projet requiert deux conditions primordiales :

- Un engagement de l'État et du Département au travers de leurs politiques respectives,
- La mise à disposition par la commune du foncier réservé à cet effet derrière le Clos des Lys depuis plusieurs années. Cette parcelle, initialement de 10 ha a été réduite à 2 ha suite aux contraintes du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La résidence du Clos des Lys bénéficie, quant à elle, à une très grande majorité de propriétaires Lecellois (75%) et, entre autres, à des personnes âgées désireuses et satisfaites de pouvoir accéder à un logement de taille plus modeste et leur permettant de rester sur la commune.

Par ailleurs, ce projet a participé directement à l'amélioration et à la requalification du site de l'ancienne friche Soete, laissée très longtemps à l'abandon...

Le projet de logement de nos aînés reste d'actualité et comme tout autre projet, nous le réaliserons en responsabilité et en restant vigilants à la pression fiscale.

• La réfection des trottoirs

Nous avons entrepris et engagé des travaux de réfection de voiries, notamment la rue Lasson rénovée entièrement représentant 2 km de voirie, dont les bas-côtés, pour un coût de 900 000 euros.

D'autres projets de voiries ont été entrepris comme la rue de la Perdrix (250 000 euros) et la place de l'école du Centre (60 000 euros) non prévue dans le programme initial ; et ce, sans augmenter les impôts.

Gardons en mémoire que la dégradation reste l'effet du temps et celle-ci n'a pas été prise en compte dans les mandats précédents, faute de quoi l'équipe actuelle a dû pallier à ce défaut d'investissement. Il n'est pas possible de réparer en 5 années, 30 ans d'immobilisme...

• La maîtrise de l'urbanisation, le « béton coulé »

Pour rappel, en 2014, la loi ALUR obligeait à remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols) par le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Aucune démarche de révision du POS n'avait été entreprise par l'équipe alors en place...

À notre arrivée, nous nous sommes donc attachés à respecter les injonctions préfectorales et avons donc dû procéder à cette révision en 2015 pour aboutir au sens de la Loi, à un PLU puis ensuite à un PLUI. Ce dernier a fait l'objet de réunions publiques et d'une enquête publique. Il a marqué au travers du Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) de 2015, la nécessité de préserver les zones humides, d'éviter la surconsommation de terres agricoles et de concentrer l'habitat en centre bourg.

Par ailleurs, pour une parfaite et complète information, il apparaît nécessaire de préciser que **166 permis de construire ont été délivrés sur la période 2008 / 2013 contre 174 de 2014 à 2019**. Précisons qu'avec la

mise en place du PLUI, le Maire ne dispose plus que d'un avis consultatif et non d'une décision unilatérale sur l'instruction des dossiers de permis de construire. La décision reviendra à l'agglomération.

Il est donc tout à fait erroné, en toute objectivité, de déclarer une « urbanisation non maîtrisée ».

C'est là une méconnaissance totale et inquiétante de la part de l'opposition des dispositifs et de la réglementation relative à l'urbanisme et de la gestion patrimoniale d'une commune...

Il n'y a aucune politique du « toujours bâtir plus » et nous nous réjouissons de l'arrivée des nouveaux habitants qui ont fait le choix de s'installer à Lecelles, preuve d'une attractivité certaine de la commune.

• **Le curage et l'entretien des fossés**

Certains points occultés ou oubliés sont à rappeler. En effet, près de 15 000 euros sont engagés annuellement pour le fauchage et curage des fossés. Par ailleurs dès le début du mandat, il y a eu un programme absolument nécessaire de débouchage de près de 300 têtes de pont, sur 600 répertoriées sur la commune, pour éviter au maximum les inondations.

Encore une fois, cela souligne le laxisme d'entretien et d'investissement de l'ancienne majorité. **Cette problématique d'inondations potentielles a abouti à la création de la Zone d'Expansion des Crues (ZEO) et ce, grâce à une très large initiative de l'équipe en place auprès du Syndicat Mixte Agricole et Hydraulique (SMAH).**

• **L'ouverture du commerce de proximité**

Ce commerce de proximité attendu par beaucoup de Lecellois **verra bien le jour** au cours du premier trimestre 2020.

• **La réduction des coûts pour l'école et les associations**

D'abord pour l'**école du Centre**, nous nous plairons à rappeler, et pour parfaite information, que la commune a effectivement procédé au remplacement d'une chaudière... mais pour la Mairie ! non pour l'école... Pour rappel aussi, les écoles reçoivent annuellement et alternativement des subventions exceptionnelles pour leurs projets pédagogiques.

CONFUSION ? MÉCONNAISSANCE ? INCOMPRÉHENSION ? MAUVAIS RENSEIGNEMENTS ?

Quant aux associations, à aucun moment l'équipe en place n'a diminué les moyens matériels. Bien au contraire, des subventions exceptionnelles leur ont été octroyées. LIA (Lecelles Inter Associations) a d'ailleurs pu en bénéficier pour l'achat d'une remorque réfrigérée...

CONFUSION ? MÉCONNAISSANCE ? INCOMPRÉHENSION ? MAUVAIS RENSEIGNEMENTS ?

Sur les moyens humains mis à disposition : là encore, aucun changement. Il est à noter que les services municipaux sont engagés au service des associations à hauteur de 620 heures par an pour les événements principaux de la commune.

CONFUSION ? MÉCONNAISSANCE ? INCOMPRÉHENSION ? MAUVAIS RENSEIGNEMENTS ?

À titre de conclusion, et en réponse aux « promesses de campagne qui auraient été oubliées », il est utile de rappeler que **l'endettement de la commune a diminué depuis l'arrivée de la nouvelle majorité**. L'ancienne équipe, elle, dans sa gestion des finances, avait contracté des emprunts non révisibles. Le remboursement par anticipation n'étant pas possible. Ces contrats auraient pu être renégociés mais, cependant, avec des pénalités non supportables pour les Lecellois...

Critiquer négativement, sans apporter ni solution ni proposition, relève de la non-productivité néfaste au développement et au bien-être de nos chers habitants.

L'équipe « Continuons le bien vivre ensemble à Lecelles » tenait à vous apporter ces précisions nécessaires pour une bonne compréhension des enjeux collectifs ainsi que de notre programme **économiquement responsable**, en toute transparence.

L'ensemble de l'équipe « **Continuons le bien vivre ensemble à Lecelles** » et moi-même vous souhaitons tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Jean-Claude Messager